

**Arrêté ministériel portant désignation de membres du  
Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-  
Brabant**

**A.M. 28-10-2016**

**M.B. 20-12-2016**

Modification :

**A.M. 13-07-2017 - M.B. 21-08-2017**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 6° et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles et par des organisations patronales,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Monsieur Pierre BETTENS, représentant la CSC-Interprofessionnel, est désigné membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, jusqu'au 14 septembre 2021.

*Modifié par A.M. 13-07-2017*

**Article 2.** - Monsieur Fabrice PINNA, représentant la CSC-Interprofessionnel, est désigné membre suppléant du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, jusqu'au 14 septembre 2021.

**Article 3.** - Madame Valérie DE NAYER, représentant la FGTB, est désignée membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, jusqu'au 14 septembre 2021.

**Article 4.** - Monsieur Eric BOONEN, représentant la FGTB, est désigné membre suppléant du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, jusqu'au 14 septembre 2021.

**Article 5.** - Le présent arrêté en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 28 octobre 2016.

Jean-Claude MARCOURT